

**Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati**

4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 / 📠 03.80.95.15.67 / ✉ [covati@covati.fr](mailto:covati@covati.fr) / [www.covati.fr](http://www.covati.fr)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****2026-100****Séance du 02 juillet 2026**

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 35

Suppléants : 1

Procurations : 5

Excusés : 1

Absents : 2

Votants : 41

L'an deux-mille-vingt-six, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

**Présents :**

MMES PREVITALI, POINSON, SOLDATI, KAISER, SMET, TROUSSARD, POUPON, FRESSE et MALLEVRE (suppléante)  
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, BACHOTET, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, POMI, ROYER E., PERDERISET, CHIGNARDET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER,

**Excusés :** Mme STAIGER, pouvoir à M. CONNAN, VAUTHRIN, pouvoir à Mme KAISER, TARANCHON pouvoir à M. LAVEVRE, COELHO MM. MORTIER, pouvoir à M. LHOMME, BARD et ROYER O, pouvoir à M. PERDERISET

**Absent :** MM. PERNOT et UHL

**OBJET : VOIRIE COMMUNAUTAIRE****Convention de groupement de commandes de travaux de voirie 2027-2029**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

**Vu** le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

Le Président présente le projet de convention de groupement de commandes de travaux de voirie 2027-2029 (investissement).

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué par la COVATI et ses communes membres, en vue de la passation d'un marché public commun de travaux de voirie. L'objectif de ce groupement étant de mutualiser les procédures de passation, de simplifier les démarches administratives et d'optimiser les coûts.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la COVATI et les communes membres souhaitant adhérer au dispositif, en vue de la passation d'un accord-cadre de travaux de voirie pour la période 2027-2029,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,

**DESIGNE** la COVATI en qualité de coordonnateur du groupement,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

**AUTORISE** Monsieur le Président, en qualité de coordonnateur du groupement, à engager et conduire la procédure de passation de l'accord-cadre, à signer celui-ci ainsi que ses éventuels avenants, reconductions et actes d'exécution dans les conditions prévues par la convention de groupement,

Pour expédition conforme  
Le Président

